

4.—**Le Lys de Notre-Dame**, paraissant à Josselin (Morbihan) ; prix: 1 franc; directeur, M. l'abbé Picard, aumônier de l'hôpital.

5.—**Le Messager de Marie, Reine des coeurs**, revue mensuelle illustrée; prix: 50 sous pour le Canada, 60 pour les Etats-Unis; directeur, M. Joseph Kalen, Eastview, Ontario, Can.

6.—**Le Petit Missionnaire de S. Joseph**, revue mensuelle; prix : 2 fr. 50; directeur, M. Fontanille, 25 rue des Tables, Le Puy-en-Velay, (Haute-Loire).

7.—**Revue Mariale**, organe officielle des Congrès Mariaux internationaux et de l'Association de la Presse Mariale, paraissant tous les samedis, in-4o illustré, prix: 6 francs; directeur, Mgr P. Bauron, protonotaire apostolique, 30 rue de Dijon, à Lyon.

---

## LES FIANÇAILLES ET LE MARIAGE

### LEUR CELEBRATION CANONIQUE

Par le R. P. DUVIC, O.M.I.

La première édition de l'opuscule sur les fiançailles et le mariage, par le Rév. Père Duvic, O.M.I., parut en 1908. C'était un commentaire pratique de l'important décret "Ne temere", commentaire rédigé d'abord pour l'utilité des élèves, puis présenté au public sur la demande de plusieurs prêtres qui avaient pensé que ces notes seraient lues avec profit par beaucoup de leurs confrères.

Cette première édition fut très favorablement accueillie dans les milieux ecclésiastiques principalement, car elle offrait un manuel pratique aux prêtres trop absorbés par le ministère pour avoir le loisir de s'appliquer à une étude approfondie du décret.

Au mois d'août dernier arrivaient au Canada les premiers exemplaires de l'édition officielle du "Codex juris canonici". Le Père Duvic, malgré l'état très précaire de sa santé, s'imposa la tâche de reviser complètement son premier travail et de le conformer au nouveau Code. Dieu lui conserva assez de forces physiques pour mener l'entreprise à bonne fin.

Le Père Duvic n'offre évidemment pas à ses lecteurs un traité complet, moral et canonique, sur les fiançailles et le mariage; mais plutôt un exposé, concis et pratique, de tout ce qui se rapporte à la célébration canonique des fiançailles et du mariage. La matière reste circonscrite par l'ancien décret "Ne temere". L'auteur a cependant ajouté un chapitre sur les changements apportés par le Code aux empêchements de mariage et un autre sur les mariages mixtes. Il a aussi cru préférable d'omettre cette fois le procédé par questions et réponses.

Cette brochure sera un vade-mecum pour tous les prêtres du ministère; un index analytique leur permettra de trouver sur-le-champ